



PREFET DU BAS-RHIN

Préfecture

Cabinet

SIRACEDPC

Affaire suivie par Mme FROMEYER

Tél : 03.88.21.67.24.

Fax : 03.88.21.67.04

Mail : nathalie.fromeyer@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le 16 décembre 2016

Le Préfet de la Région Grand Est
Préfet de la Zone de défense et de sécurité Est
Préfet du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Bas-Rhin
Monsieur le Président du Conseil départemental du
Bas-Rhin,
Monsieur le Président du Conseil régional du Grand
Est

copie à :

- Mesdames et Messieurs les Sous-préfets du Bas-Rhin
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique du Bas-Rhin,
- M. le Général, commandant adjoint de la Région de gendarmerie du Grand Est, commandant du groupement départemental du Bas-Rhin

OBJET : Evolution du plan Vigipirate

PJ : : Logos et fiches

A la suite des attentats qui ont frappé la France en 2015 et 2016 et des dispositions législatives adoptées en 2016, le Premier Ministre a décidé d'adapter le plan VIGIPIRATE à la persistance d'un haut niveau de la menace terroriste.

La nouvelle version du plan VIGIPIRATE met l'accent sur le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile.

Plaçant le citoyen au cœur du nouveau dispositif, la nouvelle version de la partie publique du plan « *Faire face ensemble* », téléchargeable sur le site de la préfecture, vise à poursuivre l'effort d'information des citoyens sur le terrorisme, les mécanismes déployés pour y faire face ainsi que sur les gestes et les comportements qui protègent et qui sauvent (guides à retrouver également sur le site <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>).

Il s'agit ainsi d'élever encore la capacité de résilience de la société tout entière.

Par ailleurs, le document contient des fiches (également jointes à la présente), destinées aux organisateurs d'événements et aux responsables de sites accueillant du public, comportant des conseils organisationnels pour préparer leur établissement à réagir face à une menace imminente ou à une attaque :

- « sécuriser les lieux de rassemblement ouverts au public »,
- « prévenir le passage à l'acte violent et signaler les comportements suspects ».

Je vous remercie de prendre connaissance de ces fiches et de bien vouloir participer à leur diffusion.

Enfin, le plan vigipirate comporte dorénavant 3 niveaux, mieux adaptés à la réalité de la menace et aux réponses de l'Etat :

- **Vigilance**
- **Sécurité renforcée – risque attentat**
- **Urgence attentat**

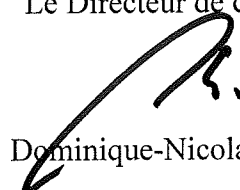
Compte-tenu du niveau actuel de la menace, l'ensemble du territoire a été placé au niveau **Sécurité renforcée – risque attentat**.

Il convient de matérialiser ce niveau dans l'espace public en apposant le logo correspondant aux endroits où les mesures de sécurité associées au plan VIGIPIRATE sont adoptées ou susceptibles de l'être (contrôle des accès, restriction de circulation ou de stationnement, annonces de consignes de sécurité, surveillance particulière...), principalement aux entrées des établissements accueillant du public, dans les espaces de contrôle des personnes et dans les lieux de passage.

Vous trouverez les nouveaux logos en téléchargement et également sur le site : <http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>.

Je vous remercie de votre mobilisation. Mes services restent à votre écoute pour toute précision que vous souhaiteriez obtenir.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur de cabinet,



Dominique-Nicolas JANE

Recommandations pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public

Cette fiche concerne la protection des lieux de rassemblement ouverts au public (marchés de Noël, festivités du nouvel an, etc.) et a pour objectif de rappeler les recommandations nécessaires à la sécurité de tels événements. Elle doit être largement diffusée.

De nombreux conseils sont délivrés ci-dessous. Certains peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ils doivent donc être adaptés et notamment en fonction de la configuration des lieux.

1 Identifier les menaces et les vulnérabilités

Il faut d'abord évaluer la sensibilité du rassemblement en lien avec les autorités de police administrative (préfet et maire):

- pourquoi ce rassemblement pourrait-il être ciblé par des terroristes ?
- en quoi est-il un symbole du mode de vie occidental et des valeurs de la République ?
- ce rassemblement a-t-il une couverture médiatique qui donnerait une forte visibilité à une action terroriste ?

Les différentes attaques possibles doivent être envisagées:

- jet ou dépôt d'un engin explosif;
- véhicule piégé en stationnement aux abords du site;
- véhicule bélier;
- fusillade;
- attaque à l'arme blanche.

Il convient de choisir le lieu d'implantation de l'événement qui présentera le moins de vulnérabilités. Il est ainsi préférable d'éviter de s'installer au-dessus d'un parking ou en contrebas de voies de circulation.

2 Organiser la sécurité de l'événement

Il est primordial que les organisateurs de rassemblements se coordonnent avec le maire et le préfet, ainsi qu'avec les forces de police, de gendarmerie, les services de police municipale et d'incendie et de secours.

Par ailleurs, il peut être nécessaire de faire appel aux compétences de sociétés privées de sécurité pour assurer la sécurité d'un tel événement.

21 Au niveau de la périphérie

- Interdire le stationnement de tout véhicule aux abords immédiats du lieu du rassemblement.
- Mettre en place une signalétique afin d'orienter les piétons sur le lieu de l'événement et de détourner les flux de véhicules.
- Identifier le mobilier urbain qui pourrait servir à dissimuler de l'explosif, l'enlever, en réduire l'utilisation ou mettre en place des rondes de vérification.
- Solliciter les forces de l'ordre ou la police municipale pour la réalisation de patrouilles, voire la mise en place de points de contrôle et de filtrage.
- Identifier les points de vulnérabilité haut (immeubles surplombant) et les

sécuriser, éventuellement par une présence humaine.

- Si possible, mettre en place un système de vidéo-protection donnant, en priorité, sur les accès au site, en prenant en compte les dispositions du Code de la sécurité intérieure.

2.2 Au niveau de la périmétrie

- Installer une délimitation physique de l'événement au moyen de barrières reliées entre elles. Organiser un cheminement jusqu'au point de contrôle en installant des barrières.
- Séparer les flux entrants et les flux sortants.
- Aménager, au niveau des accès, des points de contrôle tenus par des agents de sécurité en nombre suffisant afin de fluidifier le plus possible l'entrée du public (l'utilisation de magnétomètres ou de portiques détecteurs de masses métalliques permet d'accroître la qualité des contrôles).
- Sensibiliser les agents privés de sécurité (consignes de vigilance, etc.) et rappeler par des briefings quotidiens les réactions à adopter en cas d'événement suspect, d'acte de malveillance ou d'attaque terroriste. Les procédures de remontée d'alarme doivent être connues et maîtrisées de tous.
- Doter les agents de sécurité de moyens de communication.
- Installer, au niveau des accès publics (entrées et sorties) des dispositifs (blocs de béton, etc.) visant à entraver toute intrusion de véhicule-bélier.
- Contrôler par une présence humaine les points de sorties afin qu'ils ne permettent pas d'intrusion.
- Aménager les issues de secours en nombre suffisant au regard de l'importance de l'événement afin de permettre une évacuation rapide du public en cas de danger à l'intérieur de la zone.
- Organiser et contrôler les livraisons.

2.3 Au niveau des volumes intérieurs

- Désigner un responsable sûreté qui sera l'interlocuteur unique des forces de l'ordre et des services d'incendie et de secours en cas d'intervention sur le site.
- Sécuriser la zone en période de fermeture du public par la mise en œuvre d'un gardiennage humain.
- Prévoir l'aménagement d'un poste central de sûreté au cœur du site. Ce dernier doit être équipé 24H/24 par au moins un opérateur qui visualisera les images du système de vidéo-protection mis en place.
- Sensibiliser les collaborateurs et exposants aux niveaux de menace, aux modes opératoires terroristes et à la détection d'actions de repérage. Cette sensibilisation doit être complétée par une information sur les comportements à adopter en cas d'attaque.
- Installer des écrans et des haut-parleurs pouvant diffuser une alerte (pré-enregistrée si possible).

Prévention de passage à l'acte violent et signalement de comportements suspects

Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis ou limiter sa portée, et ainsi sauver des vies.

1 Pourquoi signaler un comportement suspect ?

En étant attentif à son environnement quotidien, tout citoyen peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte. L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

L'organisation d'un attentat requiert le plus souvent une préparation et des moyens humains et matériels. La plupart des attaques terroristes font d'abord l'objet d'un repérage pour identifier les mesures de sécurité mises en place afin de les contourner, les chemins d'accès, etc.

A l'occasion des différentes phases de l'élaboration d'une telle opération, les terroristes sont contraints, à un moment ou à un autre, de s'exposer.

2 Comment détecter une situation suspecte ?

La préparation d'une action terroriste n'a pas toujours la perfection que l'on imagine. Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter. Faites appel à votre bon sens et à votre intuition. Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement. Il faut par conséquent apprendre à être un observateur de son environnement (voisinage, vie professionnelle, transports en commun, etc.).

3 Comment se prépare une action terroriste ?

Comprendre la manière dont se planifie une action violente peut vous aider à déceler certains indices de préparation. Quel que soit le niveau d'expérience des terroristes, ils prépareront leur action de la manière suivante : choix des cibles, préparation de l'action et mise en place.

3.1 Le choix des cibles

Les actions terroristes peuvent viser des cibles symboliques (des personnalités, une communauté, un corps de métiers représentant l'Etat, etc.) ou indifférenciées (population dans son ensemble) pour créer un climat de terreur et/ou toucher les intérêts économiques du pays.

3.2 La préparation de l'action

Les terroristes conduisent nécessairement des reconnaissances de la cible visée pour en identifier les vulnérabilités et déterminer le mode d'action qui leur permettra d'atteindre l'objectif visé :

- a) reconnaissance physique du site ciblé, seul, en binôme ou en groupe (possible communication par gestes, chronométrage, présence d'une même personne sur le même lieu plusieurs fois sans raison apparente, stationnement prolongé d'un véhicule avec des personnes à bord, etc.) ;

b) rassemblement d'un maximum d'informations sur la cible :

- > recherches de complicités internes ;
- > demandes de renseignements sur les mesures de sécurité par le biais de discussions en apparence anodine ;
- > observation de la manière dont se déroulent les contrôles de sécurité voire test de ces mêmes contrôles via de fausses alertes (type alerte à la bombe) ;
- > prises de vues (photographie ou film) des infrastructures du site ciblé et du dispositif de protection mis en place (porte d'entrée d'un ministère, patrouille de militaires, etc.) ;
- > prises de notes sur les dispositifs de sécurité (plan du site, positionnement des caméras de surveillance, des portes d'entrée et de sortie, etc.) ;
- > recherches d'informations par Internet (réseaux sociaux, plans et vues aériennes, etc.) ;
- > utilisation de techniques de dissimulation ou de camouflage.

33 La phase précédant l'action

Un individu sur le point de commettre une attaque terroriste dissimulera probablement des armes : couteau, fusil d'assaut, arme de poing, ceinture d'explosifs, munitions, etc. Il aura donc une tenue adaptée et pourra :

- porter un sac anormalement lourd ou déformé par une arme ;
- porter des protections (genouillères, gilet pare-balle) ;
- avoir une tenue inappropriée pour la saison ou suffisamment ample pour cacher une arme ;
- dissimuler une arme dans le dos afin de franchir un point de contrôle qui se limiterait à l'ouverture des vestes sans palpation ;
- montrer des signes de nervosité ou de méfiance en contraste avec l'environnement.
- Une attaque à l'explosif peut également être réalisée. Certaines situations doivent vous alerter:
 - un colis ou un sac abandonné. Un sac positionné dans un lieu de passage important doit entraîner un signalement ;
 - un véhicule en stationnement prolongé depuis longtemps à proximité d'un lieu de rassemblement (marché, lieu de culte, etc.) ou d'un site sensible (mairie, ambassade, etc.) ;

Comment signaler et réagir ?

Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.).

Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels.

Appelez les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).